

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**Commission permanente du 24 avril 2023**

**Délibération n° CP-2023-2226**

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Cailloux-sur-Fontaines - Charbonnières-les-Bains - Chassieu - Collonges-au-Mont-d'Or - Corbas - Craponne - Dardilly - Décines-Charpieu - Fleurieu-sur-Saône - Ecully - Feyzin - Fontaines-Saint-Martin - Fontaines-sur-Saône - Francheville - Genay - Irigny - La Mulatière - La Tour-de-Salvagny - Marcy-l'Etoile - Meyzieu - Montanay - Neuville-sur-Saône - Oullins - Rillieux-la-Pape - Rochetaillée-sur-Saône - Saint-Genis-Laval - Saint-Genis-les-Ollières - Sainte-Foy-lès-Lyon - Sathonay-Camp - Sathonay-Village - Tassin-la-Demi-Lune - Vénissieux - Vernaison

Objet : Espaces naturels sensibles (ENS) 2023 - Conventions de délégation de gestion avec les villes

Service : Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Direction Amélioration du Cadre de Vie

**Rapporteur** : Monsieur Pierre Athanaze

**Président** : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 65

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 7 avril 2023

Secrétaire élu(e) : Monsieur Richard Marion

**Présents** : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, Mme Chadier, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duvivier Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

**Absent excusé** : Mme Corsale (pouvoir à M. Gascon).

**Commission permanente du 24 avril 2023****Délibération n° CP-2023-2226**

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Cailloux-sur-Fontaines - Charbonnières-les-Bains - Chassieu - Collonges-au-Mont-d'Or - Corbas - Craponne - Dardilly - Décines-Charpieu - Fleurieu-sur-Saône - Ecully - Feyzin - Fontaines-Saint-Martin - Fontaines-sur-Saône - Francheville - Genay - Irigny - La Mulatière - La Tour-de-Salvagny - Marcy-l'Etoile - Meyzieu - Montanay - Neuville-sur-Saône - Oullins - Rillieux-la-Pape - Rochetaillée-sur-Saône - Saint-Genis-Laval - Saint-Genis-les-Ollières - Sainte-Foy-lès-Lyon - Sathonay-Camp - Sathonay-Village - Tassin-la-Demi-Lune - Vénissieux - Vernaison

Objet : Espaces naturels sensibles (ENS) 2023 - Conventions de délégation de gestion avec les villes

Service : Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Direction Amélioration du Cadre de Vie

La Commission permanente,

Vu le rapport du 5 avril 2023, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

**I - Contexte**

La Métropole de Lyon met en œuvre une politique de gestion et de valorisation des espaces naturels issue du dispositif approuvé par délibération du Conseil de la Communauté urbaine de Lyon n° 2006-3763 du 13 novembre 2006, et du transfert, le 1<sup>er</sup> janvier 2015, de la politique départementale des ENS et de ses moyens financiers.

La Métropole a également acquis, par la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM), une nouvelle compétence en matière d'actions de valorisation du patrimoine naturel et paysager, lui donnant un rôle dans la gestion du réseau des ENS et induisant la dissolution par décisions préfectorales, de 4 syndicats intercommunaux gestionnaires de sites en 2015 et 2016.

Bien que cette compétence soit désormais attribuée à la Métropole, la volonté communale et métropolitaine est de conserver une gestion de proximité. Les actions réalisées au sein des ENS sont, par conséquent, portés désormais par les villes volontaires avec l'appui de la Métropole. Les actions sont définies et suivies par un comité de pilotage comprenant des représentants de chaque ville, membre du projet, et de la Métropole.

Pour l'année 2023, les actions définies et portées par les villes au sein des ENS concernent des actions d'entretien des espaces, d'aménagement et d'équipement permettant d'organiser la fréquentation des sites, de préservation et de suivi de la flore, de la faune et des milieux naturels, d'outils de communication et de programme d'animations pédagogiques.

Il est proposé à la Commission permanente de financer les programmes d'actions 2023 mis en œuvre par les villes pour 13 ENS au moyen de conventions de délégation de gestion, conformément à l'article L 3633-4 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Dans ce cadre, les villes interviennent pour le compte de la Métropole. Les dépenses d'investissement des villes ne seront donc pas éligibles au fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) pour elles mais le seront pour la Métropole. Par conséquent, la Métropole rembourse aux villes, la totalité des dépenses d'investissement et de fonctionnement, TVA comprise, payées par les villes, pour le compte de la Métropole.

L'année 2023 intègre un nouvel ENS : l'ENS du plateau des Étangs, sur le territoire des Villes de Charly, Irigny, Saint-Genis-Laval et Vernaison. Cette nouvelle collaboration permettra de mener plus d'actions au sein de ce territoire, en lien avec les milieux naturels et agricoles notamment.

Après une nette augmentation en 2022, le budget en matière d'investissement pour l'année 2023 sera toujours en hausse mais de manière moins importante, le budget pour l'ensemble des ENS sur l'année 2023 augmentant de 32 165 € TTC.

Cette augmentation s'explique par l'intégration du nouvel ENS du plateau des Étangs au sein du dispositif, synonymes de nouvelles actions, ainsi que par la dynamique conjoncturelle actuelle émanant des villes notamment, qui se traduit par une volonté de mener autant d'actions que possible en matière de protection et de valorisation de la nature de proximité.

Le budget de fonctionnement pour l'année 2023 est également en hausse afin de pouvoir proposer un programme d'éducation à l'environnement pour les ENS, ainsi que pour financer la coordination par les villes pilotes.

Pour pouvoir gérer au mieux des espaces qui sont de plus en plus vastes, la Métropole complète, depuis 2015, l'entretien d'espaces végétalisés des ENS par des interventions des brigades nature portées par l'association d'insertion Environnement réponse aménagement (ERA).

Trois autres projets nature-ENS existent, par ailleurs, et sont portés par les syndicats mixtes du Grand Parc de Miribel Jonage (SYMALIM), des Monts d'Or (SMPMO) et des Îles et Lônes du Rhône (SMIRIL) auxquels la Métropole apporte ses participations statutaires.

## II - Les ENS 2023

### 1° - ENS du plateau des Grandes Terres

L'ENS du plateau des Grandes Terres est porté par les Villes de Feyzin, Corbas et Vénissieux et vise la gestion et la valorisation d'un vaste plateau agricole d'environ 400 hectares, fréquenté par le public *via* un réseau de chemins. À noter qu'en 2022, cet ENS a élaboré son premier plan de gestion dédié. Les premières actions de 2023 seront le résultat de ce travail en faveur de la biodiversité.

Le programme 2023 comprend, en fonctionnement, des actions d'entretien du site, du mobilier et des chemins par les agriculteurs, la gestion de la propreté, un programme d'animations pédagogiques et la coordination du projet. En investissement, le programme 2023 permettra des actions en faveur de la biodiversité (plantation de haie, mise en place de nichoirs, inventaires et suivis naturaliste), ainsi que l'aménagement d'une zone de détente et la conception de nouveaux supports de communication.

Pour mémoire, la Métropole a soutenu l'ENS du plateau des Grandes Terres à hauteur de 112 600 € (77 600 € en fonctionnement et 35 000 € en investissement) en 2022.

Le programme d'actions 2023 développé pour cet ENS et financé par la Métropole présente les coûts maximum suivants :

ENS du plateau des Grandes Terres	Montants (en € TTC)
investissement	60 000
fonctionnement	77 600
<b>Total</b>	<b>137 600</b>

### 2° - ENS du vallon du ruisseau des Échets

Les Villes de Fontaines-Saint-Martin, Fleurieu-sur-Saône, Rochetaillée-sur-Saône et Cailloux-sur-Fontaines poursuivent et portent le projet de préservation et de valorisation d'un vallon d'environ 300 hectares.

Le programme 2023 comprend, en fonctionnement, un programme d'animations pédagogiques et de sensibilisation du monde agricole et en investissement, des actions d'équipement de signalétique en milieu naturel, de cartographie agricole, et une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Pour mémoire, la Métropole a soutenu le projet nature du vallon du ruisseau des Échets à hauteur de 68 000 € (42 000 € en investissement et 26 000 € en fonctionnement) en 2022.

Le programme d'actions 2023 développé pour cet ENS et financé par la Métropole présente les coûts maximum suivants :

ENS du vallon du ruisseau des Échets	Montant (en € TTC)
investissement	57 000
fonctionnement	26 000
<b>Total</b>	<b>83 000</b>

### 3° - ENS des vallons de Serres, des Planches et de la Beffe

Les Villes de Dardilly, Charbonnières-les-Bains, Écully et La Tour-de-Salvagny poursuivent le projet de gestion et de valorisation des vallons de Serres, des Planches et de la Beffe.

Le programme 2023 comprend, en fonctionnement, un programme d'animations pédagogiques, une mission de surveillance du site et la prise en compte de la coordination de projet *via* le financement d'un poste à mi-temps. En investissement, le programme présente des travaux de valorisation de l'ENS, une étude de suivi des amphibiens, et la mise en œuvre d'un plan de gestion forestier. À noter, également, une action d'un montant de 20 000 € cofinancée à hauteur de 50 % par la société APRR *via* la politique 1 % paysage pour un montant de 20 000 € également. Une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage est aussi prévue.

Pour mémoire, la Métropole a soutenu le projet à hauteur de 128 300 € (73 900 € en investissement et 54 400 € en fonctionnement) en 2022.

Le programme d'actions 2023 développé pour cet ENS et financé par la Métropole présente les coûts maximum suivants :

ENS des vallons de Serres, des Planches et de la Beffe	Montant (en € TTC)
investissement	74 400
fonctionnement	55 400
<b>Total</b>	<b>129 800</b>

### 4° - ENS du vallon de l'Yzeron

Initié en 1994, ce projet est porté par les Villes de Francheville et de Craponne. Ses objectifs sont l'entretien et l'ouverture au public du vallon de l'Yzeron et la gestion, en faveur de la biodiversité, de 2 sites remarquables : la prairie humide de Pont Chabrol et les landes de Sorderattes.

Le programme 2023 prévoit, en fonctionnement, des actions d'entretien du végétal sur les sites à enjeux, un programme d'animations pédagogiques et l'hébergement du site *web* de l'ENS. En investissement, le programme comprend des outils de communication, des aménagements de gestion de la fréquentation et de valorisation de l'ENS. Une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage est également prévue.

Pour mémoire, la Métropole a soutenu le projet à hauteur de 99 000 € (60 000 € en investissement et 39 000 € en fonctionnement) en 2022.

Le programme d'actions 2023 développé pour cet ENS et financé par la Métropole présente les coûts maximum suivants :

ENS du vallon de l'Yzeron	Montant (en € TTC)
investissement	57 300
fonctionnement	40 000
<b>Total</b>	<b>97 300</b>

### 5° - ENS du plateau des Hautes Barolles

Le projet est porté par la Ville de Saint-Genis-Laval depuis 1998. Il gère et valorise les espaces naturels et agricoles du plateau agricole et naturel des Hautes Barolles.

L'année 2022 fut l'occasion de mettre à jour le plan de gestion de cet ENS, permettant ainsi de proposer de nouvelles actions sur les 5 prochaines années.

L'année 2023 permettra de poursuivre, en fonctionnement, les actions d'éducation à l'environnement et la prise en compte de la coordination de projet. En investissement, la Ville souhaite poursuivre les actions améliorant la gestion et la sécurisation de la fréquentation du site par une mission foncière, la création d'outils de communication et des inventaires des espèces et des habitats. Une assistance à maîtrise d'ouvrage est également prévue.

Pour mémoire, la Métropole a soutenu le projet à hauteur de 97 800 € (68 000 € en investissement et 29 800 € en fonctionnement) en 2022.

Le programme d'actions 2023 développé pour cet ENS et financé par la Métropole présente les coûts maximum suivants :

ENS du plateau des Hautes Barolles	Montant (en € TTC)
investissement	55 400
fonctionnement	29 800
<b>Total</b>	<b>85 200</b>

### 6° - ENS du plateau de Méginand et ses abords

Depuis 2007, les Villes de Tassin-la-Demi-Lune, Saint-Genis-les-Ollières, Charbonnières-les-Bains, Grézieu-la-Varenne, Sainte-Consorce et la Communauté de villes des vallons du Lyonnais se sont associées avec le Département du Rhône et la Métropole pour mettre en œuvre un plan de gestion et de valorisation du site remarquable, d'un point de vue de la biodiversité et des paysages, du plateau de Méginand et des ruisseaux qui le traversent ou le bordent (Méginand, Charbonnières, Ribes et Ratier).

L'année 2021 fut l'occasion de mettre à jour le plan de gestion de cet ENS, permettant ainsi de proposer de nouvelles actions sur les 5 prochaines années et d'intégrer la Ville de Marcy-l'Etoile au dispositif.

Le programme 2023 prévoit, en fonctionnement, le financement d'un programme d'animations pédagogiques et la prise en charge de la coordination de projet. Le programme d'investissement comprend notamment des inventaires et suivis naturalistes. Une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage est également prévue.

Pour mémoire, la Métropole a soutenu le projet à hauteur de 109 850 € (65 850 € en investissement et 44 000 € en fonctionnement) en 2022.

Le programme d'actions 2023 développé pour cet ENS et financé par la Métropole présente les coûts maximum suivants :

ENS du plateau de Méginand	Montant (en € TTC)
investissement	62 000
fonctionnement	44 000
<b>Total</b>	<b>106 000</b>

### 7° - ENS de Sermenaz

Ce site boisé, situé aux portes de la Ville nouvelle de Rillieux-la-Pape, est en grande partie une propriété métropolitaine mise à la disposition de la Ville. Depuis 2011, sont menées des actions de sécurisation, d'équipement du site et des actions d'éducation à l'environnement afin que la population locale se réapproprie cet espace naturel dans le respect de la sensibilité écologique du lieu.

L'année 2021 fut l'occasion de mettre à jour le plan de gestion de cet ENS, permettant ainsi de proposer de nouvelles actions sur les 5 prochaines années. Le périmètre a été élargi à cette occasion afin d'intégrer la totalité de l'ENS tel qu'il a été défini, en 2014, par le Département du Rhône.

L'année 2023 permettra de poursuivre, en fonctionnement, le programme d'animations de découverte du site et la prise en charge de la coordination de projet. En investissement, le programme prévoit la poursuite des travaux d'aménagement sur les sentiers, d'équipement signalétique et de valorisation et sécurisation du vallon, ainsi que des inventaires et suivis naturalistes. Une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage est également prévue.

Pour mémoire, la Métropole a soutenu le projet à hauteur de 75 000 € (52 000 € en investissement et 23 000 € en fonctionnement) en 2022.

Le programme d'actions 2023 développé pour cet ENS et financé par la Métropole présente les coûts maximum suivants :

ENS de Sermenaz	Montant (en € TTC)
investissement	45 900
fonctionnement	26 000
<b>Total</b>	<b>71 900</b>

#### 8° - ENS du vallon des Torrières

Situé sur les Villes de Neuville-sur-Saône, Genay et Montanay, ce vallon boisé et agricole, traversé par un ruisseau, abrite plusieurs espèces patrimoniales (grand-duc, guêpier d'Europe, triton alpestre, lucane cerf-volant, etc.). Le plan de gestion permet d'organiser la fréquentation du site et de le mettre en valeur auprès de différents publics.

Le programme 2023 prévoit, en fonctionnement, le renouvellement du programme d'animations pédagogiques et la prise en charge de la coordination de projet. En investissement, le programme prévoit la poursuite des travaux de création de mares, haies et bandes enherbées, ainsi que de l'acquisition de signalétique et de l'équipement pour gérer et sécuriser l'ENS, notamment une table d'orientation.

Pour mémoire, la Métropole a soutenu le projet à hauteur de 62 500 € (25 500 € en investissement et 37 000 € en fonctionnement) en 2022.

Le programme d'actions 2023 développé pour cet ENS et financé par la Métropole présente les coûts maximum suivants :

ENS du vallon des Torrières	Montant (en € TTC)
investissement	35 000
fonctionnement	37 000
<b>Total</b>	<b>72 000</b>

#### 9° - ENS Biézin nature

Ce projet concerne un vaste espace agricole et naturel partagé entre les Villes de Décines-Charpieu, de Chassieu et de Meyzieu, où la nature se répartit entre la colline du Biézin, le fort de Meyzieu et la grande plaine agricole les liant.

L'année 2023 permettra de réaliser, en fonctionnement, le programme d'animations pédagogiques et la prise en charge de la coordination de projet. En investissement, il y aura des actions de sensibilisation du monde agricole et de suivi des pratiques agricoles, la poursuite de l'acquisition d'équipements d'interprétation et de sécurisation de l'ENS et des inventaires des insectes auxiliaires en lien avec les agriculteurs. Une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage complète le programme.

Pour mémoire, la Métropole a soutenu le projet à hauteur de 83 000 € (55 000 € en investissement et 28 000 € en fonctionnement) en 2022.

Le programme d'actions 2023 développé pour cet ENS et financé par la Métropole présente les coûts maximum suivants :

ENS Biézin nature	Montant (en € TTC)
investissement	35 150
fonctionnement	30 000
<b>Total</b>	<b>65 150</b>

#### 10° - ENS Yzeron aval

Depuis 2014, les Villes de Sainte-Foy-lès-Lyon, Oullins et La Mulatière mettent en œuvre un plan de gestion et de valorisation des balmes boisées, situées sur la partie aval de la rivière Yzeron.

L'année 2021 fut l'occasion de mettre à jour le plan de gestion de cet ENS, permettant ainsi de proposer de nouvelles actions sur les 5 prochaines années.

Le programme 2023 prévoit, en fonctionnement, un programme d'animations pédagogiques, de l'entretien du végétal et la prise en charge de la coordination de projet. En investissement, le programme consiste à la mise en œuvre de la poursuite des nouveaux sentiers d'interprétation (études et travaux), ainsi que la suite des inventaires faunistiques et floristiques, et un diagnostic forestier. Une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage est également prévue.

Pour mémoire, la Métropole a soutenu le projet à hauteur de 96 235 € (68 235 € en investissement et 28 000 € en fonctionnement) en 2022.

Le programme d'actions 2023 développé pour cet ENS et financé par la Métropole présente les coûts maximum suivants :

ENS Yzeron aval	Montant (en € TTC)
investissement	70 000
fonctionnement	34 900
<b>Total</b>	<b>104 900</b>

#### 11° - ENS île Roy

Depuis 2007, les Villes de Fontaines-sur-Saône et de Collonges-au-Mont-d'Or gèrent le site de l'île Roy à travers le syndicat intercommunal à vocation unique pour la valorisation et la protection de l'île Roy. À la création de la Métropole en 2015, le syndicat a dû être dissous et la gestion du site reprise par la Métropole de Lyon. Les Maires des 2 Villes ont demandé, en 2019, la mise en œuvre d'une convention de délégation de gestion, en désignant la ville de Fontaines-sur-Saône comme ville pilote du projet.

Le programme 2023 prévoit, en fonctionnement, un programme d'animations pédagogiques à travers l'organisation d'un événement à destination du grand public, ainsi qu'une action d'entretien et la coordination du projet. En investissement, le programme propose des travaux de sécurisation, de nettoyage et de préservation du milieu naturel, et la création d'outils de communication. Une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage est également prévue.

Pour mémoire, la Métropole a soutenu le projet à hauteur de 36 200 € (28 200 € en investissement et 8 000 € en fonctionnement) en 2022.

Le programme d'actions 2023 développé pour cet ENS et financé par la Métropole présente les coûts maximum suivants :

ENS île Roy	Montant (en € TTC)
investissement	28 500
fonctionnement	8 000
<b>Total</b>	<b>36 500</b>

### 12° - ENS du Ravin

L'ENS du Ravin a été initié en 2018 *via* la définition d'un plan de gestion porté par Métropole, et soutenu par toutes les Villes concernées (Fontaines-sur-Saône, Fontaines-Saint-Martin, Sathonay-Camp, Sathonay-Village et Rillieux-la-Pape). Le plan de gestion permettra de définir les sentiers nature, mais également, de gérer au mieux le foncier en espaces naturels, ainsi que de communiquer pour bien sensibiliser le public aux richesses de ce territoire. L'année 2021 correspondait au démarrage officiel des premières actions de cet ENS.

Le programme 2023 prévoit, en fonctionnement, un programme d'animations pédagogiques, de la coordination de projet, ainsi que des actions en lien avec la restauration de chemins, la lutte contre les espèces invasives et l'entretien de pelouses sèches. En investissement, le programme concerne une étude foncière. Une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage est également prévue.

Pour mémoire, la Métropole a soutenu le projet à hauteur de 92 000 € (46 800 € en investissement et 45 200 € en fonctionnement) en 2022.

Le programme d'actions 2023 développé pour cet ENS et financé par la Métropole présente les coûts maximum suivants :

ENS du Ravin	Montant (en € TTC)
investissement	27 000
fonctionnement	41 300
<b>Total</b>	<b>68 300</b>

### 13° - ENS du plateau des Étangs

L'ENS du plateau des Étangs a été initié en 2020 *via* la définition d'un plan de gestion porté par Métropole, et soutenu par toutes les Villes concernées (Charly, Irigny, Saint-Genis-Laval et Vernaison). Le plan de gestion permettra de définir les sentiers nature, mais également, de gérer au mieux le foncier en espaces naturels et agricoles, ainsi que de communiquer pour bien sensibiliser le public aux richesses de ce territoire, et notamment de son agriculture. Ces actions seront menées autour de 4 axes principaux :

- axe 1 : préserver et restaurer la qualité et la fonctionnalité des milieux. Mailler le territoire d'infrastructures agro-écologiques favorables à la biodiversité,
- axe 2 : maintenir et valoriser les paysages agricoles identitaires du plateau, participant à la qualité du cadre de vie de la population,
- axe 3 : encadrer la fréquentation / sécuriser le plateau, dans le respect des usages et de la sensibilité des milieux,
- axe 4 : sensibiliser et communiquer auprès du public sur les enjeux ainsi que les qualités du territoire.

L'année 2023 correspond au démarrage officiel des premières actions de cet ENS.

Le programme 2023 prévoit, en fonctionnement, un programme d'animations pédagogiques et de la coordination de projet. En investissement, le programme concerne une étude d'analyse de la fréquentation de l'ENS, ainsi que des acquisitions d'équipement afin de sécuriser certains sentiers et secteurs de l'ENS. Une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage est également prévue.



Le programme d'actions 2023 développé pour cet ENS et financé par la Métropole présente les coûts maximum suivants :

ENS du plateau des Étangs	Montant (en € TTC)
investissement	45 000
fonctionnement	30 000
<b>Total</b>	<b>75 000</b>

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

Vu la note pour le rapporteur communiquée aux membres de la Commission permanente précisant que :

Dans l'exposé des motifs, au chapitre **I - Contexte**, il convient de lire :

"Après une nette augmentation en 2022, le budget en matière d'investissement pour l'année 2023 sera toujours en hausse mais de manière moins importante, le budget pour l'ensemble des ENS sur l'année 2023 augmentant de 32 165 € TTC.

Cette augmentation s'explique par l'intégration du nouvel ENS du plateau des Étangs au sein du dispositif, synonymes de nouvelles actions, ainsi que par la dynamique conjoncturelle actuelle émanant des villes notamment, qui se traduit par une volonté de mener autant d'actions que possible en matière de protection et de valorisation de la nature de proximité."

au lieu de :

"Après une nette augmentation en 2022, le budget en matière d'investissement pour l'année 2023 sera toujours en hausse mais de manière moins importante, le budget pour l'ensemble des ENS sur l'année 2023 augmentant de 69 165 € TTC.

Cette augmentation s'explique par l'intégration du nouvel ENS du plateau des Étangs au sein du dispositif, mais aussi par la mise à jour en 2023 de 3 plans de gestion, synonymes de nouvelles actions, ainsi que par la dynamique conjoncturelle actuelle émanant des villes notamment, qui se traduit par une volonté de mener autant d'actions que possible en matière de protection et de valorisation de la nature de proximité." ;

## DELIBERE

**1°- Approuve** pour la mise en œuvre des programmes 2023 des ENS :

a) - les conventions de délégation de gestion des ENS de la façon suivante :

- Villes de Feyzin, Vénissieux et Corbas - ENS du plateau des Grandes Terres,
- Villes de Fontaines-Saint-Martin, Fleurieu-sur-Saône, Rochetaillée-sur-Saône et Cailloux-sur-Fontaines - ENS du vallon du ruisseau des Échets,
- Villes de Dardilly, Charbonnières-les-Bains, Écully et La Tour-de-Salvagny - ENS des vallons de Serres, des Planches et de la Beffe,
- Villes de Craponne et Francheville - ENS du vallon de l'Yzeron,
- Villes de Saint-Genis-Laval - ENS plateau des Hautes Barolles,
- Villes de Tassin-la-Demi-Lune, Marcy-l'Étoile, Saint-Genis-les-Ollières et Charbonnières-les-Bains - ENS du plateau de Méginand et ses abords,
- Villes de Rillieux-la-Pape - ENS Sermenaz,
- Villes de Neuville-sur-Saône, Genay et Montanay - ENS du vallon des Torrières,
- Villes de Chassieu, Décines-Charpieu et Meyzieu - ENS Biézin nature,
- Villes de Sainte-Foy-lès-Lyon, Oullins et La Mulatière - ENS Yzeron aval,
- Villes de Fontaines-sur-Saône et Collonges-au-Mont-d'Or - ENS île Roy,
- Villes de Fontaines-sur-Saône, Fontaines-Saint-Martin, Sathonay-Camp, Sathonay-Village et Rillieux-la-Pape - ENS du Ravin,
- Villes de Charly, Irigny, Saint-Genis-Laval et Vernaison - ENS du plateau des Étangs,

b) - le plan de financement des projets 2023 et le montant maximal des remboursements d'un montant global de 1 132 650 €, composé de 652 650 € de financement pour des actions d'investissement et de 480 000 € de financement pour des actions de fonctionnement, répartis de la manière suivante :

Bénéficiaires	Pour mémoire 2022			2023		
	Investissement (en €)	Fonctionnement (en €)	Total (en €)	Investissement (en €)	Fonctionnement (en €)	Total (en €)
Ville de Feyzin - plateau Grandes Terres	35 000	77 600	112 600	60 000	77 600	137 600
Ville de Fontaines- Saint-Martin - vallon du ruisseau des Échets	42 000	26 000	68 000	57 000	26 000	83 000
Ville de Dardilly - vallons de Serres, des Planches et de la Beffe	73 900	54 400	128 300	74 400	55 400	129 800
Ville de Francheville - vallon de l'Yzeron	60 000	39 000	99 000	57 300	40 000	97 300
Ville de Saint- Genis-Laval - plateau Hautes Barolles	68 000	29 800	97 800	55 400	29 800	85 200
Ville de Tassin- la-Demi-Lune - plateau de Méginand et ses abords	65 850	44 000	109 850	62 000	44 000	106 000
Ville de Rillieux-la- Pape - Sermenaz	52 000	23 000	75 000	45 900	26 000	71 900
Ville de Neuville-sur- Saône - vallon des Torrières	25 500	37 000	62 500	35 000	37 000	72 000
Ville de Décines- Charpieu - Biézin nature	55 000	28 000	83 000	35 150	30 000	65 150
Ville de Sainte- Foy-lès-Lyon - Yzeron aval	68 235	28 000	96 235	70 000	34 900	104 900

Bénéficiaires	Pour mémoire 2022			2023		
	Investissement (en €)	Fonctionnement (en €)	Total (en €)	Investissement (en €)	Fonctionnement (en €)	Total (en €)
Ville de Fontaines-sur-Saône - île Roy	28 200	8 000	36 200	28 500	8 000	36 500
Ville de Fontaines-sur-Saône - Ravin	46 800	45 200	92 000	27 000	41 300	68 300
Ville d'Irigny - plateau des Étangs	-	-	-	45 000	30 000	75 000
Total	620 485	440 000	1 060 485	652 650	480 000	1 132 650

c) - les conventions de délégation de gestion à passer entre la Métropole et les Villes de Feyzin, Vénissieux, Corbas, Fontaines-Saint-Martin, Fleurieu-sur-Saône, Rochetaillée-sur-Saône, Cailloux-sur-Fontaines, Dardilly, Charbonnières-les-Bains, Écully, La Tour-de-Salvagny, Craponne, Francheville, Saint-Genis-Laval, Tassin-la-Demi-Lune, Marcy-l'Étoile, Saint-Genis-les-Ollières, Rillieux-la-Pape, Neuville-sur-Saône, Genay, Montanay, Chassieu, Décines-Charpieu, Meyzieu, Sainte-Foy-lès-Lyon, Oullins, La Mulatière, Fontaines-sur-Saône, Collonges-au-Mont-d'Or, Sathonay-Camp, Sathonay-Village, Charly, Irigny et Vernaison.

**2° - Autorise** le Président à signer lesdites conventions et prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**3° - La dépense** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P27 - Préservation et promotion des espaces naturels individualisée le 11 avril 2022, pour un montant de 4 563 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal sur l'opération n° 0P2707173.

**4° - Le montant** à payer en section d'investissement sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2023 - chapitre 23 - opération n° 0P2707173, pour un montant de 652 650 € TTC.

**5° - Le montant** à payer en section de fonctionnement sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2023 - chapitre 011 - opération n° 0P2707173, pour un montant total de 480 000 € TTC.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Publié le : 25 avril 2023**

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230424-302564-DE-1-1 Date de télétransmission : 25 avril 2023 Date de réception préfecture : 25 avril 2023
---